

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Hervé Doyen, *Président* ;
 Claire Vandevivere, *Bourgmestre* ;
 Bernard Van Nuffel, Olivier Corhay, Nathalie De Swaef, Jennifer Gesquière, Joris Poschet,
Échevin(e)s ;
 Myriam Vanderzippe, Fouad Ahidar, Joëlle Electeur, Yassine Annhari, Patricia Rodrigues da
 Costa, Sara Rampelberg, Xavier Van Cauter, Laura Vossen, Christophe Kurt, Mauricette Nsikungu
 Akhiet, Said El Ghoul, Behar Sinani, Cindy Devacht, Eren Güven, Gianni Marin, Jean-Louis
 Pirottin, Stefan Dooreman, Philippe Lepers, Julie Vandersmissen, Laurence Grommersch, Elise
 Van der Borst, *Conseillers communaux* ;
 Benjamin Goeders, *Secrétaire communal*.

Excusés

Benoît Gosselin, Mounir Laarissi, Jacob Kamuanga, *Échevin(e)s* ;
 Paul Leroy, Geoffrey Lepers, Halima Amrani, Fatima Salek, Dashminder Bhogal, Julien Flandroy,
Conseillers communaux ;
 Nathalie Vandenbrande, *Présidente du CPAS*.

Séance du 28.02.24

**#Objet : CC - SERVICE DES SPORTS, VIE ECONOMIQUE ET ANIMATIONS - PLAINE DE
 VACANCES KIDS'HOLIDAYS 2024 - DES NOUVEAUX TARIFS DE L'INTERVENTION
 FINANCIÈRES DES PARENTS ET INDEXATION DES TAUX HORAIRES DES
 REMUNERATIONS DU PERSONNEL #**

Séance publique

Service Sports, commerce et animations

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 22/12/2021, fixant les nouveaux tarifs pour l'intervention financière des parents et indexation des taux horaires des rémunérations du personnel d'animations;

Vu sa délibération du 23/12/2009 (#010/23.12.2009/A/0019#), accordant aux membres du staff de la plaine de vacances KIDS' HOLIDAYS, une réduction de 50% du tarif en vigueur pour la participation de leurs enfants;

Vu sa délibération du 18/12/2013, fixant les nouveaux tarifs pour les taux horaires des rémunérations du personnel d'animation applicables à partir de Pâques 2014 et liant ces montants à l'indice santé (base nov 2013) des prix à la consommation;

Considérant qu'il est souhaitable d'indexer les taux horaires des rémunérations du personnel d'animation afin de rester compétitif avec les autres communes bruxelloises et de trouver assez de candidats;

Considérant que par souci d'équité, tout le personnel communal doit bénéficier des mêmes avantages;

Sur proposition du Collège,

Décide :

- de fixer les tarifs de participation par semaine pour les enfants pour l'année 2024 selon le tableau ci-après et qui sont identiques aux tarifs de 2023:

	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours
--	---------------------------	---------------------------

Enfants Jettois	75 €	60 €
Enfants non-Jettois	125 €	100 €
Tarif social	30 €	24 €

2. d'indexer les taux horaires des rémunérations du personnel d'animation comme ci-dessous :

Formule :	Montant de base en €	Tarif indexé en €
tarif de base * indice santé novembre 2023 (= 128,55)		
----- indice départ = indice santé novembre 2013(=100,29)		
Coordinateur(trice) général(e)	20	25,64
Chef de plaine	16	20,50
Secrétaire	14	17,94
Animateur(trice) enseignant(e)	13	16,66
Animateur(trice) breveté(e)	13	16,66
Animateur(trice) non-breveté(e) avec un an d'expérience	11	14,10
Animateur(trice) non-breveté(e)	10	12,82

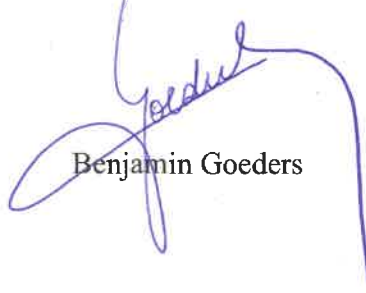
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Benjamin Goeders

Le Président,
(s) Hervé Doyen

POUR EXTRAIT CONFORME
JETTE, le 11 mars 2024

Le Secrétaire communal,


Benjamin Goeders



La Bourgmestre,


Claire Vandevivere